

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Service Prévention des Risques
Unité Risques Chroniques et Sanitaires

Marseille, le 27 JAN. 2012

Le Directeur,

à

Monsieur le Directeur
LYONDELL Chimie France SAS
ZIP de Fos Caban
Route du Quai Minéralier
13775 Fos-sur-Mer Cedex

Référence : **SPR/URCS N° 4 1**
Affaire suivie par : Laurie Trouilloux
laurie.trouilloux@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04.91.83.63.97 – Fax : 04.91.83.64.40

A l'attention de Mme KREUTZER Sophie

Objet Conclusions du contrôle sur pièces du 19 décembre 2011 de votre établissement
LYONDELL - Thème Reach
Référence Votre courriel du 10 janvier 2012

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'un contrôle sur pièces le 19 décembre 2011.

Cette visite, non exhaustive, était axée autour du règlement REACH et sa mise en œuvre.

Suite à cette visite d'inspection, une remarque vous a été notifiée par l'Inspecteur des installations classées. Par courrier visé en référence, vous m'avez fait part de vos observations et engagements en réponse à ce constat.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de ce contrôle :

- La remarque concernait l'absence du code de la mention de danger sur une fiche de données de sécurité (la définition du danger étant présente). Je note que cette erreur est en cours de rectification.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier, ainsi que les fiches d'écart, seront publiés sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de l'Unité
Risques chroniques et sanitaires

Jean-Luc ROUSSEAU
Ingénieur divisionnaire
de l'Industrie et des Mines

Présent
pour
l'avenir